



Surface maison achetée

Par moimanouela, le 23/02/2013 à 11:42

Bonjour,

J'ai acheté en septembre 1994 une maison de 84 m².

Aujourd'hui je souhaite faire un agrandissement et la mairie me rétorque que ce n'est pas possible car ma maison est cadastrée 42 m² (l'agrandissement n'est possible qu'à partir de 50 m²).

L'ancien propriétaire aurait donc fait un étage sans dépôt de construire.

De mon côté, je dispose d'une attestation d'une agence immobilière datée de février 1994 précisant que la surface de la maison que je me proposais d'acquérir à l'époque était de 84m².

Comment puis-je faire reconnaître la surface de la maison que j'ai achetée?

Je vous remercie par avance pour vos réponses.

Par trichat, le 25/02/2013 à 22:07

Bonsoir,

Il semblerait effectivement que le précédent propriétaire aurait fait réaliser un réhaussement de sa maison (un étage) sans déposer de permis de construire.

Vous ne disposez que d'une solution, dont l'issue n'est pas certaine, qui consisterait à

déposer un permis de construire de régularisation en même temps que votre nouveau permis de construire pour agrandissement.

Il serait bon que vous preniez les conseils nécessaires auprès d'un expert en construction, tel un architecte, qui évaluera vos chances d'obtenir un résultat positif.

Cordialement.

Par moimanouela, le 27/02/2013 à 09:01

Je vous remercie.